



Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

Avenant « chapitre 7 - Flight Duty Regulations » à la convention collective de travail (2017-2018) pour le personnel salarié de la S.A. LUXAIR signé en date du 7 avril 2017 entre la direction de la S.A. LUXAIR et les syndicats OGB-L, LCGB et NGL-SNEP.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Division Solidarité - Agrément.

Par arrêté ministériel du 24 mai 2017, l'agrément provisoire a été accordé à l'organisme gestionnaire « Inter-Actions asbl » ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son service « Inter-Actions - Suivi financier et social » à l'adresse 13, route de Thionville L-2611 Luxembourg.

L'agrément prend cours le 24 mai 2017 et est accordé jusqu'au 30 novembre 2017.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2017/10/4(k)**.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Division Solidarité - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 mai 2017, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire Fondation pour l'Accès au Logement (FAL) ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son service « Agence Immobilière Sociale - antenne Rodange » à l'adresse 64, route de Longwy L-4831 Rodange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2017/18/4(b)**.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Division Solidarité - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 mai 2017, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire « Inter-Actions asbl » ayant son siège social à Luxembourg, pour l'exercice de l'activité de son service « Inter-Actions - Premier appel » à l'adresse 13, route de Thionville à L-2611 Luxembourg.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2017/10/4(j)**.





Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Division Solidarité - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 mai 2017, l'agrément définitif a été accordé à l'organisme gestionnaire « Comité National de Défense Sociale asbl » ayant son siège social 7, rue de l'Alzette à L-7351 Helmdange, pour l'exercice de l'activité de son « Service d'aide, de conseil et d'assistance pour adultes, Administration Centrale » à l'adresse 136, route de Luxembourg à L-7374 Helmdange.

L'agrément a été enregistré sous le numéro **A/2017/6/4(a)**.

Le présent agrément annule l'agrément n° A/2009/6/4(a) accordé le 21 octobre 2009.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 mai 2017 un agrément non-conditionné a été accordé à Madame Laura GARCIA MARTINEZ, demeurant à L-8041 Strassen, 40 B, rue des Romains, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément non-conditionné prend cours le 19 mai 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/351-02/2016**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 25 mai 2016.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 mai 2017 un agrément non-conditionné a été accordé à Madame Monique GLEIS, demeurant à L-8530 Ell, 22, Réidenerstrooss, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément non-conditionné prend cours le 19 mai 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/355-02/2016**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 27 mai 2016.





Arrêté ministériel du 15 mai 2017 portant démission honorable d'instructeur en chef adjoint aux techniques de lutte contre l'incendie.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant

- 1) l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population
- 2) la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des services de secours.

Sur proposition du directeur de l'Administration des services de secours;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Démission honorable de ses fonctions d'instructeur en chef adjoint aux techniques de lutte contre l'incendie est accordée, sur sa demande, à Monsieur Nico Thill de Bettembourg avec effet au 1^{er} juin 2017.

Monsieur Nico Thill continuera à exercer ses fonctions d'instructeur aux techniques de lutte contre l'incendie.

Art. 2.

Le titre honorifique des fonctions exercées aux services de secours est conféré à Monsieur Nico Thill.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch

